

## Centre

Dans notre culture politique et juridique, le mot centre est à rapprocher d'autres mots, tels unité, nation ou autorité, qui dérivent tous du couple État-souveraineté. C'est ainsi qu'on doit le comprendre, dans son sens conventionnel, et qu'il est compris en tout cas par Proudhon avant de le soumettre à une critique qui en infléchira profondément le sens.

L'émergence, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis la consolidation de l'État-nation issu des révolutions libérales a comme conséquence le renforcement des politiques centralisatrices et du légicentrisme (c'est le cas de la France ; c'est moins vrai dans les pays de *Common Law*, notamment aux États-Unis) suivant la maxime positiviste mise à l'honneur par Th. Hobbes, *auctoritas non veritas facit legem*, expression novatrice de la puissance publique de l'État qu'il faut faire remonter jusqu'à Jean Bodin au XVI<sup>e</sup> siècle (Olivier Beaud, *La puissance de l'État*, PUF, 1994). Ce que l'on peut considérer comme le premier effort d'émancipation du droit à l'égard de la morale et de la religion scelle à partir de J. Bodin le sens de la souveraineté (volonté), une et indivisible, devenue nationale à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et médiatisée par les représentants élus à l'Assemblée, et par cela même en tout point conforme aux principes de la Raison et de la Justice (égalité). Si désormais tous les hommes doivent désormais être égaux devant la loi, la loi se doit aussi d'être égale pour tous. Et cela suppose qu'elle soit appliquée dans tout le territoire de l'État sans souffrir restriction aucune (l'obéissance due à la loi) ni concurrence législative, contrairement donc à ce qui se passe dans les systèmes plurilégislatifs, fédéraux ou décentralisés, où la loi spéciale doit être observée dans certains cas au détriment de la loi générale. Ce qui signifie aussi que la volonté ou puissance de l'État ne doit souffrir aucune limitation à l'intérieur de ses frontières.

On connaît la critique adressée par des penseurs libéraux comme A. Tocqueville ou B. Constant à cette manière d'organiser la vie nationale dans l'État : partout autour de ces nouveaux centres que sont devenues les capitales (à l'image de Paris ou Londres) grandissent exponentiellement les intérêts politiques et économiques, fleurissent les industries et les entreprises, s'entassent les ouvriers venus de la province en quête d'un travail, etc., absorbant ainsi ce que la nation a de meilleur à offrir et à produire, logique ou mouvement centripète par lequel tout ce qui n'est pas le centre se vide et perd progressivement ses moyens. Proudhon, qui en bon Franc-Comtois aura toujours à l'égard de Paris, et de ce qu'il représente, un sentiment fort mitigé (« Détruire Paris, ce n'est pas en raser les maisons ; Paris est plus que de la matière, c'est une idée, et c'est l'idée qu'il faudrait atteindre » *G. P.*, 419-420), participe aussi à cette critique pluraliste, qui voit dans la centralisation une dégradation de la démocratie et même des esprits : « C'est chose difficile, pour ne pas dire impossible, dans notre libéral pays de France, de conserver l'indépendance de ses opinions, depuis surtout qu'une certaine Démocratie, confite en Unité, Autorité et Nationalité, s'est constituée la gardienne et l'oracle de la pensée libre [...] En bonne démocratie on ne raisonne pas : [...] la masse suit sans réflexion, [...] les consciences les meilleures, les intelligences les plus saines suivent à leur tour comme par une fièvre endémique [...] Miracle d'unité ! » (*Principe féd.*, 491). Une critique qui, chez lui, est à intégrer dans sa théorie ou logique fédérative.

Or, si Proudhon condamne les excès du centralisme et sa logique nationaliste (« Défaisons nous de ce nationalisme dont nous partageons encore le ridicule avec les Américains, les Anglais... » *Confessions*, 346) dans des termes proches d'un Tocqueville (« Le premier effet de la centralisation [...] est de faire disparaître, dans les diverses localités du pays, toute espèce de caractère indigène ; tandis qu'on s'imagine par ce moyen exalter dans la masse la vie politique, on la détruit dans ses parties constitutives et jusque dans ses éléments – *Fed. Italie*, 98), l'étonnant chez lui, c'est qu'il ne cherche pas à éviter le mot « centre », ou encore à le remplacer par un autre plus approprié pour exprimer son idée. D'une certaine manière, fidèle en cela à son habitude, Proudhon accepte fort volontiers le combat dans le camp de l'ennemi. Cela étant, s'il accepte de se servir de son lexique (unité, peuple, centre...) c'est, pourrait-on dire, pour le travailler de l'intérieur et mieux le subvertir, opérant de cette manière un glissement sémantique radical. C'est la raison pour laquelle Proudhon peut faire sien le mot célèbre de Pascal « le centre est partout, la circonférence nulle part » (*Pensées*, Gallimard, 2004, frag. 185, 154), que l'on trouve à de maintes reprises dans son œuvre et

jusque dans ses Carnets, expression obscure, il faut bien le dire, qui pourrait être comprise comme une manifestation de plus de la logique centraliste : si la loi, expression de la volonté souveraine une et indivisible, doit s'étendre jusqu'au dernier recoin du territoire de l'État, cela signifie aussi que le centre (l'État) est partout, et qu'il va partout, qu'il ne souffre en conséquence aucune limite à l'intérieur de ses frontières. Mais ce n'est pas, bien sûr, le sens que l'expression pascalienne a chez Proudhon. Même si dans certains de ses ouvrages (c'est le cas par exemple des *Confessions* et de l'*Idée générale de la Révolution*) Proudhon semble, par l'utilisation parfois excessive qu'il fait du mot « centre », faire l'apologie de la centralisation et de l'unitarisme (« La nation centralisée dans toutes ses fonctions et facultés » *Confessions*, 242), il ne fait pas de doute que pour le Franc-Comtois cette centralisation qu'il appelle de ses vœux « pour qu'une nation se manifeste dans son unité » (*ibid.*), doit s'effectuer « de bas en haut, de la circonférence au centre, et que toutes les fonctions soient indépendantes et se gouvernent chacune par elle-même » (*ibid.*). Autrement dit, ce sont les groupes naturels ou territoires sous-étatiques, la périphérie en somme, qui, usant, à l'instar des groupes fonctionnels, de leur droit d'initiative souveraine (*Idée gén.*, 328), seraient les initiateurs et les auteurs d'une nouvelle unité politique dans laquelle le peuple trouverait enfin sa force et son expression véritables, forme étatique décentrée avec « une centralisation d'autant plus forte que vous en multipliez davantage les foyers, une responsabilité d'autant plus réelle que la séparation entre les pouvoirs sera plus tranchée » (*Confessions*, 242). Cette multiplication ou fragmentation des centres de décision ou des foyers souverains dans l'État suppose nécessairement un renversement de la logique de l'État-nation et du centralisme : à la forme pyramidale ou verticale caractéristique de l'État, Proudhon opposerait une forme étatique à pyramide inversée ou horizontale. Cette forme politique, dans laquelle le peuple et la société sont, selon Proudhon, organisés et vivants, dont le centre est partout, la circonférence nulle part, ne peut être comprise qu'à la lumière d'une logique fédérale intransigeante qui fasse du contrat la base du droit fédératif. C'est alors seulement que, selon Proudhon, le centre politique, à savoir Paris, « de capitale devenant ville fédérale [...], trouverait une nouvelle et meilleure existence » (*Principe féd.*, 550). Formule que l'on peut rapprocher de cette autre de Benjamin Constant : « Si les gouvernements observaient ces règles [fédérales], [...] la capitale ne serait plus un centre unique, destructeur de tout autre centre, elle deviendrait un lien entre les centres divers » (*Principes de Politique*, Hachette, 1997, 332).

Notons enfin que dans la littérature spécialisée sur le fédéralisme, un certain nombre de travaux parmi les plus cités et commentés, comme l'ouvrage classique du genre de Daniel Elazar, *Exploring federalism* (University of Alabama Press, 1987), parle de la structure fédérale comme étant une structure matricielle ou en réseaux, à centres multiples en définitive, caractéristique du fédéralisme selon l'auteur, par opposition à la structure verticale ou à centre unique de l'État unitaire. Dans le premier cas, à n'en pas douter, le centre est partout, la circonférence nulle part ; dans le second, n'en doutons pas, aussi. Mais on aura compris que le mot centre n'a pas, dans les deux cas, la même signification.

Jorge Cagiao y Conde

**Renvois** : Autorité, Droit, État, Fédéralisme, Nationalités.